

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 MAI 2020

Présents : M. Mmes Dunand-Sauthier James, Carcey-Collet David, Carera Evelyne, Cerutti Corentin, Chamiot-Clerc Sébastien, Charlier David, Chirouze Patrice, Codecco Florence, Devaux Charlotte, Doret Christophe, Gontharet Colette, Negro Nathalie, Pavillet Jérôme, Renaud Frédérique, Simon Gaëlle.

Tous présents

Secrétaire : M Cerutti Corentin

L'ordre du jour est le suivant :

- I. ÉLECTION DU MAIRE*
- II. DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS*
- III. ÉLECTION DES ADJOINTS*

Lecture de la charte de l'élu

Installation du Conseil Municipal :

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M Patrice CHIROUZE, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Formant la majorité des membres en exercice,

M Corentin Cerutti a été désigné comme secrétaire de séance.

Il procède à la lecture des résultats de l'élection du 15 mars 2020.

Au premier tour de scrutin ont été élus : Dunand-Sauthier James (217 voix), Carcey-Collet David (221 voix), Carera Evelyne (222 voix), Cerutti Corentin (228 voix), Chamiot-Clerc Sébastien (215 voix), Charlier David (223 voix), Chirouze Patrice (213 voix), Codecco Florence (218 voix), Devaux Charlotte (215 voix), Doret Christophe (232 voix), Gontharet Colette (218 voix), Negro Nathalie (224 voix), Pavillet Jérôme (214 voix), Renaud Frédérique (225 voix), Simon Gaëlle (222 voix).

I. ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

M James Dunand-Sauthier propose sa candidature.

Après le vote à bulletin secret, M James Dunand-Sauthier est élu (14 voix pour, 1 bulletin blanc)

Il est désigné en qualité de délégué communautaire.

II. DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

1. Nombre minimum : L'article L 2122-1 du CGCT précise qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.

2. Nombre maximum. En application de l'article L 2122-2 du CGCT, le nombre d'adjoints au maire est fixé par le conseil municipal et peut atteindre, au maximum, 30 % de l'effectif légal du conseil.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Fixe à **3** le nombre d'adjoints à élire parmi ses membres.

(Délibération 04 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0)

III. ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M James Dunand-Sauthier, Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,
M. le maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celles pour le Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Considérant que le ou les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Le premier adjoint proposé est M Patrice Chirouze.

Après le vote à bulletin secret, M Patrice Chirouze est élu (12 voix pour, 1 voix pour Mme Colette Gontharet, 2 bulletins nuls)

Le deuxième adjoint proposé est Mme Colette Gontharet.

Après le vote à bulletin secret, Mme Colette Gontharet est élue (13 voix pour, 1 voix pour M David Carcey-Collet, 1 bulletin nul)

Le troisième adjoint proposé est Mme Evelyne Carera.

Après le vote à bulletin secret, Mme Evelyne Carera est élue (10 voix pour, 2 voix pour Mme Frédérique Renaud, 1 voix pour Mme Charlotte Devaux, 1 bulletin blanc, 1 bulletin nul)

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Lecture de la charte de l'élu

Affiché le 26 mai 2020

Le Maire,

James DUNAND-SAUTHIER

